



Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
Service Public d'Assainissement Non Collectif
6, rue Emile Zola
80 300 ALBERT
Tél : 03 22 64 10 30
Courriel : spanc@paysducoquelicot.com

Demande d'examen préalable de la conception d'une installation d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif. Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- **Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné ;**
- **Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution.**

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ et par l'arrêté du 27 avril 2012 modifié relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

Seul le propriétaire de l'immeuble concerné par l'examen de la conception du système d'assainissement non collectif est habilité à signer la présente demande afin que la Communauté de Communes soit assurée qu'il a bien été informé de l'étendue de ses obligations.

Le règlement de service est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.paysducoquelicot.com/vivre-preserver/eau-assainissement/assainissement>

VOLET 1 Informations générales

► NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- ☐ d'une demande de permis de construire **d'une construction neuve**
- ☐ d'une demande de permis de construire **d'une construction déjà existante** (transformation, agrandissement)
- ☐ de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
- ☐ d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative (projet non conforme)

► COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

NOM et Prénom du demandeur :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel :@.....

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel :@.....

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) :

VOLET 2 Caractéristiques du projet

► MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.)

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Référence de l'étude :

Installateur (entreprise ou particulier) – si connu

Nom :

Téléphone :

Adresse :

► CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?

☐ Oui ☐ Non

Détail des éléments qui seront conservés :

Numéro de dossier SPANC :

Maison d'habitation individuelle**Type de résidence**

☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Location ☐ Autre (préciser :)

Combien de **pièces principales* (PP)** la construction compte-t-elle ?

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* après travaux)

* Les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base

(« nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants (EH) »),

quel est le nombre d'EH retenu ? EH

N.B. : le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie.

Autres immeubles

(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ? personnes

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ? EH

► MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

☐ Adduction publique

☐ Alimentation privée - Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) :

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ?

☐ Oui ☐ Non

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ?

☐ Oui ☐ Non

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?

☐ Oui ☐ Non

- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes

destinés à la consommation humaine ?

☐ Oui ☐ Non

- la distance entre le captage et l'installation prévue

est-elle supérieure à 35 mètres ?

☐ Oui ☐ Non

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

► COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?

☐ Oui ☐ Non

N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

► CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Existence d'une étude de sol ?

☐ Oui ☐ Non

N.B. : l'étude devra être jointe au présent dossier.

Surface totale du terrain : m²

Surface disponible pour l'installation : m²

• **Pente existante :** ☐ < 5 % ☐ de 5 à 10 % ☐ > 10 %

• **Terrain inondable :** ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas

Numéro de dossier SPANC :

- Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) : ☐ Oui ☐ Non

N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

► CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETÉE



IMPORTANT : la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle. Les plans doivent être cotés.

INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUÉ

Prétraitement et ou traitement primaire

☐ Bac à graisses :

☐ 200 litres (eaux de cuisine) ☐ 500 litres (toutes eaux ménagères)

☐ Autre volume : litres

N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.

☐ Fosse toutes eaux

Volume : m³

N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

☐ Pré filtre (décolloïdeur)

Volume : m³

Est-il intégré à la fosse ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas

☐ Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) :

☐ Toilettes sèches :

Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :

.....

.....

Partie réservée à l'agent du SPANC

Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?

☐ Oui ☐ Non

L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires ? (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage privé d'eau)

☐ Oui ☐ Non

Le volume du bac à graisses est-il adapté ?

☐ Oui ☐ Non

Le volume de la fosse est-il adapté ?

☐ Oui ☐ Non

Le volume du préfiltre est-il adapté ?

☐ Oui ☐ Non

Dispositif réglementaire ?

☐ Oui ☐ Non

Traitement secondaire**Épandage par le sol en place**☐ **Tranchées d'épandage**

Longueur = m soit tranchée(s) x m

Profondeur = m Largeur = m

☐ **Lit d'épandage**Surface = m² soit m x m

Profondeur = m

Épandage par un massif reconstitué☐ **Lit filtrant vertical non drainé**☐ **Lit filtrant drainé à flux horizontal**☐ **Filtre à sable vertical drainé**

Longueur = m

Surface = m²} *Veuillez renseigner les caractéristiques ci-dessous*

Largeur = m

Profondeur = m

☐ **Tertre d'infiltration**

Hauteur = m

Longueur à la base = m

Largeur à la base = m

Longueur au sommet = m

Largeur au sommet = m

☐ **Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe**

Fournisseur :

Surface de filtration = m²**INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT :****FILIÈRE AGRÉÉE**

Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :

Modèle :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : EH

DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS☐ **Chasse Automatique** (chasse à auget, auget basculant)

Volume de la bâchée : L

☐ **Pompe ou système de relevage**

Volume du poste : L

Volume de la bâchée : L

Usage : ☐ Eaux brutes ☐ Eaux prétraitées ☐ Eaux traitées**MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES***

*se référer au règlement du SPANC

☐ **Par infiltration dans le sol en place**☐ **Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation** (barrer la mention inutile)

Longueur = m soit tranchée(s) x m

Profondeur = m

☐ **Lit d'infiltration / d'irrigation** (barrer la mention inutile)Surface = m² soit m x m

Profondeur = m

☐ **Tunnel d'infiltration**

Caractéristiques :

Numéro de dossier SPANC :

Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol ? (perméabilité, nappe, pente, etc.)

☐ Oui ☐ Non

Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement/capacité d'accueil ?

☐ Oui ☐ Non

Filière réglementaire ?

☐ Oui ☐ Non

Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?

☐ Oui ☐ Non

Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?

☐ Oui ☐ Non**Cas de rejet par infiltration :**

Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?

☐ Oui ☐ Non

☐ **Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel** (joindre obligatoirement une étude particulière)

N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau)

☐ **Fossé existant** : préciser le type d'exutoire du fossé (si connu) :

.....

Propriétaire/gestionnaire :

☐ **Cours d'eau, mare, étang, etc.** : nom (si connu) :

.....

Propriétaire/gestionnaire :

Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau.

☐ **Par rejet dans un puits d'infiltration**

Cas de rejet en milieu superficiel :

Aucune autre solution n'est envisageable ?

☐ Oui ☐ Non

Le pétitionnaire possède-t-il l'autorisation de rejeter ?

☐ Oui ☐ Non

Cas de rejet dans un puits :

Le rejet est-il autorisé ?

☐ Oui ☐ Non

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE

- Copie de l'**Étude de définition, de dimensionnement et d'implantation de filière** comprenant obligatoirement :
 - Plan de situation au 1/25 000^{ème},
 - Plan de masse au 1/500^{ème} ou 1/200^{ème} sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle,
 - Plan d'implantation de la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau).
- **Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoire** (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet avant exécution ;
- À prendre connaissance et tenir compte des commentaires et éventuelles réserves émises par le SPANC dans les conclusions (Volet 3) ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- À informer le SPANC par demande écrite au moins 14 jours avant le commencement des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle d'exécution des travaux ;
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC ;
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié sur le Portail interministériel sur l'assainissement non collectif (<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>) le cas échéant (filières agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à :, le

NOM, Prénom :

Signature du propriétaire

Numéro de dossier SPANC :

INFORMATIONS AUPRES DU PROPRIÉTAIRE A LIRE ATTENTIVEMENT

- A la réception de votre demande complète, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot procédera au contrôle de conception du projet dans un délai ne pouvant excéder 30 jours ouvrés. Les contrôles de conception des dispositifs d'assainissement non collectif font l'objet d'une redevance à la charge du propriétaire et s'élevant à 130 euros T.T.C. ;
- Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) procédera à la facturation de la demande de contrôle de conception après délivrance d'un avis sur le projet ;
- Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) se réserve le droit d'exiger toute pièce complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire au contrôle de votre projet ;
- Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Aucun contrôle ne sera réalisé les jours fériés, les samedis et les dimanches. Les dates d'exécution de chantier doivent donc être adaptées en conséquence ;
- Les travaux d'assainissement non collectif ne doivent en aucun cas être exécutés dans le cas où les sols sont détrempés. Le SPANC se réserve le droit de demander l'arrêt des travaux en pareilles circonstances ;
- L'attention du propriétaire est attirée sur la nécessité de s'assurer de l'étendue des travaux annexes entraînés par la création / réhabilitation de l'assainissement et qui peuvent nécessiter l'intervention de plusieurs corps de métier (pose de ventilations, rénovation de plomberie intérieure, modification de la gestion des eaux pluviales, etc ...). Le SPANC ne s'assure que des points relatifs à l'exécution réglementaire du dispositif d'assainissement et ne saurait être tenu responsable d'une mauvaise appréciation de l'ampleur des travaux par le propriétaire ;
- La mise en œuvre du système d'assainissement non collectif est réalisée sous l'entière responsabilité du pétitionnaire. Il lui est donc demandé de faire réaliser une étude de définition de filière sur sa parcelle afin de s'assurer de la bonne adéquation de l'ouvrage d'épuration et de la nature du sol. En aucun cas le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ou la commune ne sera tenu responsable du mauvais fonctionnement du dispositif d'assainissement.

Fait à :, le
NOM, Prénom :

Signature du propriétaire précédé de la
mention « lu et approuvé »

PROJET CONFORME A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

❑ PROJET NON CONFORME A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

This image shows a single sheet of white paper with horizontal dotted lines, similar to notebook paper. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

Fait à : _____, le _____



le pays du
coquelicot

SPANC - 6, rue Emile Zola - 80 300 ALBERT - : 03 22 64 10 30 - E-mail : spanc@paysducoquelicot.com